

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés
par la
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE
sur la commune de Le Pont-de-Claix

Siège social : 1 rue Buster Keaton CS 40153 69808 Saint-Priest CEDEX

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr \(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques\)](https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques)
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix :

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix.
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.
- par voie postale à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : claire.alonso@suez.com
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr \(https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes\)](https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.